

Règlement de la « Color Delle »

Courir pour l'autisme

Article 1 : Présentation

La sixième édition de la course colorée de l'association Sésame Autisme Franche-Comté : « Color Delle » sera organisée le samedi 6 juin 2026. La ville de Delle a accepté d'accueillir cet événement au sein de son centre-ville et d'offrir ainsi à la course un cadre d'une qualité remarquable.

La « Color Delle », est une course sur route, à faire en courant ou en marchant avec des points de passage où de la poudre colorée adaptée (voir Art.8) est envoyée sur les participants. Le parcours est **une boucle d'1,2 km à faire autant de fois que l'on souhaite dans la limite de 45 minutes.**

L'objectif de cette manifestation est de :

- > Soutenir des actions permettant de sensibiliser le grand public à la cause de l'autisme,
- > Faire évoluer les représentations sociales sur ce handicap.

Cet événement est proposé à l'ensemble des usagers de Sésame Autisme Franche-Comté dont nous encouragerons activement la participation. Ils seront accompagnés par nos personnels qualifiés.

Article 2 : Modalités de participation et conditions d'âge

La « Color Delle » est une course ouverte à tous. Pour les participants mineurs, l'inscription devra être faite par une personne ayant autorité légale. Les enfants de moins de 3 ans ne peuvent participer à la Color Delle. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

- > Conditions physiques :

Aucun certificat médical n'est demandé aux participants car la « Color Delle » n'est pas une compétition sportive. Néanmoins la manifestation nécessite un effort physique. Les participants devront déclarer s'inscrire en toute connaissance de cause et se porter garant de leur condition physique, qui doit être en adéquation avec l'effort induit par la participation à cet événement. En cas de doute, il est vivement conseillé aux participants de consulter leur médecin. De ce fait, les participants s'engagent à ne pas poursuivre les organisateurs en cas de défaillance physique. Les participants admettent que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'ils ne doivent pas s'inscrire s'ils ne sont pas aptes médicalement.



> Personne à mobilité réduite :

Le trajet de la course est adapté aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes. Selon le nombre d'inscrits et afin d'assurer la sécurité de ces publics, ces participants débiteront la course

Article 3 : Les inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes du 23/03/2026 au 06/06/2026 (nombre de places limité).

Les tarifs :

- > Adultes (à partir de 18 ans) : 15 euros
- > Enfants/Adolescents (de 5 à 18 ans) et Etudiants : 10 euros
- > Moins de 5 ans : gratuit

Du 1er Avril 2026 au 30 avril 2026, une réduction de 20% est applicable sur utilisation du code promotionnel « PROMO26 » lors de l'inscription.

Toute inscription est définitive.

Pour être prise en compte toute inscription doit comprendre :

- > Le formulaire d'inscription en ligne sur la plateforme Helloasso
- > Le paiement des droits d'inscriptions effectué sur la plateforme de paiement en ligne Helloasso.

Les inscriptions sont disponibles en ligne sur le site Helloasso.

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions si la limite de 1100 participants est atteinte avant sa date de clôture.

Article 4 : Droit à l'image

En s'inscrivant à la « Color Delle », les participants autorisent l'utilisation et la publication de photographies ou vidéos dans les supports physiques ou virtuels de communication de l'association Sésame Autisme Franche-Comté et/ou de la mairie de Delle. Les participants autorisent également les ayants droits tels que les médias à utiliser les images et vidéos prises à l'occasion de cet évènement.

Article 5 : Retrait du kit de départ

Le kit de départ (composé d'un T-shirt et des lunettes de protection) est à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité, le jour de la course, à partir de 14h00 jusqu'à 16h30 aux points de retrait dédiés situés Place de la Mairie de Delle.

Article 6 : Le parcours

Les participants sont attendus le samedi 6 juin 2026 à 17h sur la place Raymond Forni à Delle. Le parcours emprunte les rues et chemin de la Ville de Delle. Le parcours est délimité par des barrières et

de la rubalise. Il est encadré par une équipe de bénévoles permettant le guidage et le suivi des participants. Le parcours complet doit être suivi.

Tous les 500 mètres (environ) parcourus les participants devront franchir un point de passage avec lancer de poudre colorée.

Le départ et l'arrivée se situent au même endroit, l'arrivée se fera via un couloir délimité par des barrières. Les participants ayant réalisé leur tour de course se regrouperont devant la scène et se verront remettre aléatoirement de la poudre de couleur. Une photo finale sera réalisée avec les jets de poudre devant la scène.

Article 7 : La poudre colorée – composition

C'est un composé d'amidon de maïs et de colorant alimentaire, sans aucun parfum. Elle est respectueuse de la peau et de l'environnement. La poudre Color People est en accord avec la norme cosmétique UE 1223 / 2009 et la norme européenne EN71 – 3 sur les métaux lourds. Elle est non explosive.

Nous conseillons aux participants de porter un tee-shirt blanc floqué « Color Delle » et des lunettes de protection (fournies dans le kit de départ). La poudre part au lavage mais il se peut qu'il reste quelques résidus colorés sur vos vêtements. La poudre dans les cheveux part avec un shampoing classique. Attention cependant, pour les cheveux clairs, il se peut que les pigments s'incrument. En cas d'irritation de la peau, des yeux et des muqueuses, rincer abondamment à l'eau claire.

Article 8 : Protections

Tout participant devra se munir des lunettes de protection fournies ou de lunettes de soleil afin d'éviter tout risque de mise en contact des yeux avec la poudre projetée lors des passages « étapes » mis en place le long du parcours. Dans le cas d'absence de lunettes, le participant se verra refuser le départ de la Color Delle pour éviter tout danger corporel.

Article 9 : Vêtements

Il est obligatoire de porter le tee-shirt dédié à la course afin de respecter la charte commune (le participant ne le portant pas se verra refuser le départ de la Color Delle). L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dommages infligés aux vêtements du participant. La poudre utilisée est conforme aux normes en vigueur pour un tel événement et se nettoie facilement mais l'équipe d'organisation ne peut garantir le nettoyage ou l'absence de dégradation.

Article 10 : Tombola

La participation à la Color Delle 2026, ouvre droit au tirage au sort de la Tombola exclusivement réservée aux participants majeurs (ticket tarif « normal ») – le règlement de la tombola est annexé au présent règlement.

Article 11 : Annulation

En cas de pluie, l'événement sera maintenu. Si le comité d'organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation. En aucun cas, le montant de l'inscription sera remboursé.

Article 12 : Assurance Responsabilité civile

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Il appartient à chaque participant d'être en possession d'une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels éventuels. En acceptant les conditions d'inscription, chaque participant assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident sur la course. Chaque participant assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

Article 13 : Sécurité

Dans le cadre du plan Vigipirate, un contrôle des participants sera effectué avant le départ de la course. Tout type de sac sera vérifié et sera interdit lors de la course pour des mesures de sécurité.

Un poste de secours sera assuré par le service de secours et d'incendie de la ville de Delle. Il fermera la course. Les routes empruntées seront exclusivement piétonnes pendant la durée de la manifestation.

Article 14 : Mesures sanitaires

Les mesures sanitaires de lutte contre la propagation de la COVID-19, sont appliquées selon les règles en vigueur le jour de l'événement.

Article 15 : Acceptation du règlement

En acceptant ce règlement, chaque participant valide le fait d'avoir pris connaissance des différents points de ce règlement et notamment :

- > Être responsable de son état de santé,
- > Être en possession d'une assurance personnelle couvrant les dommages corporels,
- > Être responsable de ses effets personnels,
- > Ne pas poursuivre l'organisation.



Annexe – Règlement Color Delle

Tombola « Courir pour l'Autisme »

Organisateur : Sésame Autisme Franche-Comté

Date: 06/06/2026

ARTICLE 1 - ÉLIGIBILITÉ :

La tombola est ouverte à tous les participants majeurs de la Color Delle 2026 « courir pour l'autisme ».

ARTICLE 2 - PARTICIPATION :

Pour participer à la tombola, les participants doivent acheter un ticket au tarif normal pour participer à la « Color Delle 2026 » au prix indiqué sur le site Helloasso. Les tickets peuvent être achetés en ligne (www.color-delle.fr) selon les modalités spécifiées par l'organisateur.

ARTICLE 3 - PRIX :

Le tarif de la tombola est compris dans le prix du billet « tarif normal » de la course « Color Delle : courir pour l'autisme ».

ARTICLE 4 - TIRAGE AU SORT :

Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire sous la supervision d'un témoin indépendant. Le tirage aura lieu le 6 juin 2026 à 16h30.

ARTICLE 5 - NOTIFICATION DES GAGNANTS :

Les gagnants seront notifiés oralement le jour de la course. Les lots sont à retirer sur place.

Les lots non retirés le jour de la course seront conservés au siège de l'Association situé 27 avenue des alliés à Montbéliard et pourront être retirés du 8 au 19 juin 2026 entre 9h00 et 16h00, sur présentation d'une pièce d'identité.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ :



L'organisateur de la tombola ne peut être tenu responsable des pertes, dommages, blessures, retards ou tout autre problème lié à la participation à la tombola ou à la réception ou à l'utilisation des prix.

ARTICLE 7 - MODIFICATION OU ANNULATION :

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler la tombola en tout temps et pour quelque raison que ce soit, sous réserve de se conformer aux lois locales en vigueur.

ARTICLE 8 - CONFORMITE AUX LOIS :

Les participants doivent se conformer à toutes les lois locales en vigueur, y compris les lois sur les jeux de hasard.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITE :

Les informations personnelles collectées dans le cadre de la tombola seront utilisées uniquement aux fins de l'administration de la tombola, sauf indication contraire dans le règlement de la Color Delle 2026.

ARTICLE 10 - LITIGES :

Tout litige découlant de la tombola sera réglé conformément aux lois en vigueur dans la juridiction concernée.

En participant à la tombola, les participants acceptent de se conformer à ce règlement et aux décisions de l'organisateur, qui sont finales et contraignantes. Les participants acceptent également de dégager de toute responsabilité l'organisateur, ainsi que ses employés, agents et représentants, de toute réclamation, responsabilité, perte, dommage, coût ou dépense découlant de leur participation à la tombola ou de la réception ou de l'utilisation des prix.

Ce règlement constitue l'intégralité de l'accord entre les participants et l'organisateur en ce qui concerne la tombola et remplace tous les accords antérieurs ou contemporains, écrits ou oraux, relatifs à la tombola. Aucune modification ou renonciation à ce règlement ne sera valable à moins d'être écrite et signée par les parties concernées.

Si l'une des dispositions de ce règlement est jugée invalide, illégale ou inapplicable par une cour de justice compétente, cette disposition sera supprimée du règlement sans affecter la validité, la légalité ou l'applicabilité des autres dispositions restantes.

L'organisateur se réserve tous les droits non expressément accordés dans ce règlement. Pour toute question ou préoccupation concernant la tombola, veuillez contacter l'organisateur aux coordonnées indiquées dans le règlement.

Fait à Montbéliard, le 16/03/2026